

A 20 heures 50 minutes, la séance extraordinaire sur le budget de l'année 2011 se poursuit. Tous les membres du conseil municipal sont présents et forment le quorum.

Résolution  
12.2010.272

2. **PRÉSENTATION ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par monsieur Robert Forest et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 13 décembre 2010.

1. Ouverture.
2. Présentation et adoption de l'ordre du jour.
3. Présentation et adoption des prévisions budgétaires pour l'exercice financier de l'an 2011.
4. Présentation et adoption du programme des dépenses en immobilisation pour les années 2011-2012-2013.
5. Présentation et adoption du règlement concernant l'imposition des taxes municipales pour l'exercice financier de l'an 2011.
6. Période de questions portant exclusivement sur le budget et le programme triennal des dépenses en immobilisation.
7. Fin de la réunion et levée de l'assemblée.

Résolution  
12.2010.273

3. **PRÉSENTATION ET ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES POUR L'EXERCICE FINANCIER 2011**

Le rapport des prévisions budgétaires est présenté et déposé à la table du conseil.

Les présentes prévisions budgétaires montrent des recettes et des dépenses de l'ordre de 1 845 771 \$ respectivement. Sur une proposition de monsieur Robert Forest, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter ces prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2011.

Résolution  
12.2010.274

4. **PRÉSENTATION ET ADOPTION D'UN PROGRAMME TRIENNAL DES DÉPENSES EN IMMOBILISATION POUR LES ANNÉES 2011-2012-2013**

Il est proposé par monsieur Gaston Rioux et résolu à l'unanimité que la municipalité de Notre-Dame-des-Neiges adopte le programme triennal des dépenses en immobilisation pour les exercices 2011-2012-2013 tel que présenté lors de ladite séance.

Résolution  
12.2010.275

5. **ADOPTION DU RÈGLEMENT CONCERNANT L'IMPOSITION DES TAXES MUNICIPALES POUR L'EXERCICE FINANCIER DE L'AN 2011**

Il est proposé par monsieur Robert Forest et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité de Notre-Dame-des-Neiges adopte le règlement n° 335. Le règlement no 335 est considéré aux fins du présent procès-verbal comme ici au long récité et se réfère en annexe au livre des délibérations et au livre des règlements. Référence aux pages n° \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_.

6. **PÉRIODE DE QUESTIONS PORTANT EXCLUSIVEMENT SUR LE BUDGET ET LE PROGRAMME TRIENNAL DES DÉPENSES EN IMMOBILISATION**

Messieurs Bruno Bérubé et Mario D'Amours, demandent si leur compte de taxes subira une baisse compte tenu du nouveau rôle d'évaluation (noter que celui-ci dans son ensemble a augmenté de 18%). Le maire leur répond que certains secteurs ont subi une baisse de valeur, d'autres secteurs ont demeuré stables et que d'autres ont été majorés. Que le nouveau rôle a été fait selon le marché et que la municipalité n'a pas de contrôle là-dessus. Mme Guilbault, contribuable du secteur de la grève de la Pointe, s'informe sur les possibilités d'ouverture et d'entretien du chemin en hiver dans son secteur. Le maire lui indique qu'il y a la problématique de la virée à régler.

7. **FIN DE LA RÉUNION ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

A 21 heures 20 minutes, sur proposition de monsieur Gaston Rioux, la séance extraordinaire sur le budget de l'année 2011 est close, tous les sujets à l'ordre du jour ont été traités.

Signé :

Danielle Ouellet, d.g./sec.-très. ,

Jean Marie Lafrance, maire